François Bayrou

www.bayrou.fr

LA FRANCE DE TOUTES NOS FORCES

CABINET DU MAIRE
COURRIER SIGNALÉ
DATE : 02.04.07

La directrice de campagne

Mairie de Fenouillet

G.B.	
SEC	02 AVR. 2007 7040213
CAB	

DGS				BUL	O.Des	X.Copie
IBU	INF	FIN	ADM	POL	SOC	DRE
E.M.	Ph.D	H.R	T.B	P.A.	M.LL	J.J.
A.M.B.	T.S	C.V	Y.A	A.V	D.BF	M.C
F.M	A.D					

Monsieur le Maire Gilles BROQUERE
Hôtel de ville
Place Alexandre Olives
31 151 FENOUILLET

Paris, le 19 mars 2007

Monsieur le Maire,

C'est avec grand intérêt que j'ai pris connaissance de votre courrier attirant l'attention de François Bayrou sur la place de la corrida.

Étant lui-même issu d'une région marquée par la culture tauromachique, François Bayrou marque du respect et de l'intérêt pour la *corrida de toros*. La corrida fait partie du patrimoine culturel et des traditions ancestrales du sud de la France qu'il convient de préserver. Elle est un spectacle à part entière témoignant de la diversité culturelle de notre pays et de la vitalité de la culture locale.

D'ailleurs, la jurisprudence récente arrêts de la Cour d'appel de Toulouse - 3 avril 2000 et de la Cour de cassation - 7 février 2006) est venue confirmer le caractère légal de *la corrida de toros* lorsqu'il y a une « tradition locale ininterrompue ».

Il est important qu'un dialogue constructif s'instaure entre le Ministère de la culture et les différentes entités taurines. À l'issue de cette concertation, nous pourrons inscrire la corrida de toros dans un cadre réglementaire mieux défini. En effet, le spectacle taurin doit bénéficier d'un cadre légal adapté et d'une reconnaissance légitime.

Merci d'avoir pris la peine de nous écrire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Marielle de Sarnez

133, rue de l'Université 75007 Paris - f.bayrou@bayrou.fr - 08 11 11 2007